

**AVIS DE L'APPEL D'OFFRES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS
AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

APPEL D'OFFRE D'ENTREPRISE GÉNÉRALE

La Municipalité de Saint-Louis désire obtenir des soumissions sous enveloppe scellée pour retenir les services d'un entrepreneur général pour le projet ci-après décrit :

1. PROJET

Hôtel de ville, Municipalité de Saint-Louis

Les travaux comprennent, notamment :

- La démolition sélective de parties de bâtiment et de l'enveloppe;
- L'enlèvement de matières dangereuses;
- La construction d'agrandissements et le réaménagement complet des deux (2) étages hors-sol et des travaux au sous-sol.

2. ADRESSE DU PROJET

750 Rue Principale, Saint-Louis, QC J0G 1K0

3. RÉFÉRENCES

Toute demande d'information relative à la présente demande de soumission doit être adressée **PAR ÉCRIT** à la personne responsable dont les coordonnées apparaissent ci-dessous avant le **16 septembre 2019**.

Donneur d'ouvrage :
Municipalité de Saint-Louis

Personne responsable :
Pascale Dalcourt, directrice générale
765B, rue St-Joseph, Saint-Louis (Québec) J0G 1K0
Téléphone: 450-788-2631; Télécopieur: 450-788-2231
dgstlouis@mrcmaskoutains.qc.ca

4. VISITES

Les visites auront lieu entre le **mercredi 11 septembre 2019, 11h00**. Le soumissionnaire devra prendre rendez-vous au plus tard le 9 septembre 2019 avec la personne responsable. Si le soumissionnaire exécute une visite des lieux, aucun frais de visite ne peut être exigé.

5. DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les documents d'appel d'offres doivent être obtenus directement et exclusivement du Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Aucune liste des preneurs de documents ne sera fournie par la firme d'architecte, SÉAO ou par le donneur d'ouvrage.

Sont aussi disponibles sur le SEAO :
Cahier des charges
Structure : Dessins
Architecture : Dessins, devis
Mécanique : Dessins
Électricité : Dessins
Consultant décontamination : Devis

6. DÉBUT DES TRAVAUX

Les travaux doivent débuter au plus tard en décembre 2019 et être terminés dans son ensemble en juin 2020.

7. GARANTIE DE SOUMISSION

Toute soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission représentant DIX POURCENT 10 % du montant total de la soumission, chiffre avant taxes, valide pour une période de QUATRE-VINGT-DIX (90) jours. La garantie de soumission sera sous forme cautionnement de soumission émis soit par une institution financière (qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement).

8. RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Toute soumission sera reçue à l'hôtel de Ville de Saint-Louis, soit au 765B, rue St-Joseph, Saint-Louis sur Richelieu, Québec, au plus tard le **mercredi 25 septembre 2019, à 15h00** pour être ouverte publiquement au même endroit, le même jour et à compter de la même heure. Toute soumission reçue postérieurement sera automatiquement rejetée.

9. PROJETS PUBLICS & ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL

Le présent appel d'offres est soumis aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. 2006, c. 29) ainsi qu'au Règlement sur les contrats de service des organismes publics. Il est soumis à l'accord sur le commerce intérieur au Canada et l'accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick et est ouvert à tous les fournisseurs du Canada, sous réserve du paragraphe suivant.

10. AUTRES CONDITIONS

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. L'adjudicataire devra fournir une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services qui doivent être fournies et correspondre, chacune, à un montant équivalant à CINQUANTE POURCENT (50 %) du montant du contrat. La garantie sera fournie sous forme de cautionnement émis en faveur de la Municipalité de Saint-Louis par une Institution Financière des présentes, qui doit être conforme aux dispositions des modèles de cautionnement d'exécution et de cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services reproduits respectivement aux formulaires de soumission.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables et ayant une licence d'entrepreneur général délivrée ou renouvelée en vertu de la loi sur le bâtiment (L.R.Q., C.B.-1-1) qui ne comporte pas de restriction rendant l'entrepreneur inéligible au présent appel d'offres. (Référence : Règlement sur les restrictions aux licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public).

L'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'une subvention dans le cadre du RÉCIM ainsi que de l'approbation du règlement d'emprunt 513-19 adopté pour les fins du projet de construction ci-dessus. Advenant le refus du MAMH, le projet sera annulé par la Municipalité et celle-ci n'encourra aucune obligation envers les soumissionnaires et/ou l'adjudicataire.